

Règlement - document graphique

Zonage

- A
- Am
- N
- Ni
- Npr
- Nr
- Nt
- Nvs
- U
- Ua
- Uc
- Ue
- Uf
- Ui
- Ul
- Au
- 1AUE



**Echelle
1/5000**

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Parcelle
- PRESCRIPTIONS**
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Couvert arboré protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Jardin de l'histoire de ville protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacements Réservés
- Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Patrimoine protégé au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme :**
- Patrimoine bâti Caractéristique
- Patrimoine bâti Remarquable
- Patrimoine bâti Emblématique
- Éléments de paysage composés tant par les constructions, les espaces libres que la végétation
- Délimitation Espaces Proches du Rivage
- Zones humides SAGE Seudre
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin

Emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surf. (m²)	Largeur
1	Aménagement de voirie (Rue des Irs)	Commune	2560	L=5m
2	Incorporation de la voie privée dans le domaine public (Rue des Volubilis)	Commune	1639	
3	Création d'une connexion douce, gestion des eaux pluviales (Avenue Garnier)	Commune	327	
4	Aménagement du chemin des Battières en voie verte partagée	Commune	5324	L = 15m
5	Accès et entretien du canal du Marais de Nauzan	Commune	5228	
6	Élargissement de l'avenue de Nauzan	Commune	148	
7	Aménagement de voirie de type "voie verte" (Rue de la Roche)	Commune	5211	L=10m
8	Aménagement de voirie de type "voie tranquille" (Rue des Rentes)	Commune	1575	L = 5m
9	Aménagement d'une contre-allée le long de la RD25	Conseil Départemental	8684	L = 8m
10	Extension de l'aire de stationnement de la salle des fêtes communale de l'Atelier	Commune	2842	
11	Aménagement du chemin des Rentes	Commune	3247	L = 15m
12	Aménagement de voirie - Liaison douce	Commune	649	L = 7m
13	Aménagement de voirie	Commune	243	L = 5m
14	Aménagement de carrefour	Commune	221	
15	Sécurisation des accès et de la géométrie de la RD 25	Conseil Départemental	1435	

